



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

Demandeur (société hélicoptère)	PGHM 05	04.92.21.58.58
Aéronef (type couleur immatriculation)	EC 145	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	PGHM 05	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
16/03/17	PLAINE DU CASSET	TETES ST MARGUERITE PIC DU PRÉ DES			4	MISE EN PLACE ET RECUPERATION DES PERSONNELS
OU						
16/03/17	AILEFROIDE	PIC METRIER			4	MISE EN PLACE ET RECUPERATION DES PERSONNELS

## Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

### EXERCICE DES PERSONNELS DU PGHM EN HAUTE MONTAGNE

- Testez dans l'axe de la vallée jusqu'à la Pointe Météier
- Nidification aigles royaux dans Rochefort

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation  accordée  refusée

N°

087/2016

à Gap, le

13/03/2016

Le Directeur

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

